

Etats-Unis, a été récemment reçue dans l'Eglise catholique par le R. P. Vaughan, S. J., en ce moment en Amérique.

Nous apprenons par la *Lamp* de Graymour que MM. George-Grégoire Witleigh et Nathan-Alexandre Morgan, élèves du Séminaire anglican de Nashotah (Wisconsin), ont fait, quelques jours avant Noël, leur abjuration entre les mains du P. Pierre J. O'Callaghan, recteur de l'église des Paulistes, à Chicago, et que, le 31 décembre, le Rév. Charles-Daniel Meyer, ancien élève et lauréat du Séminaire de Nashotah, puis successivement ministre à Saint-Edmond de Milwaukee et à Saint-Marc de Waupaca, a été reçu à Graymour même dans l'Eglise catholique.

Signalons encore l'ordination, dans la cathédrale de La Grosse (Wisconsin), le 22 décembre dernier, de M. J.-M. Raker, ministre épiscopalien converti ; et, à Rome, celle de six jeunes membres du Collège des Nobles Ecclésiastiques, qui avaient été jadis ministres anglicans.

Dieu soit béni !

* * *

FRANCE.—*La liquidation des Congrégations au Sénat français.* Dans sa séance du 22 mars dernier, le Sénat français a examiné les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur la liquidation des biens des congrégations religieuses dissoutes. " C'est dit l'*Univers*, l'histoire d'un vol ", et le mot est juste. En prenant le premier la parole, M. Le Provost de Launay, sénateur des côtes-du-Nord, est obligé de constater, que, depuis la promulgation de la loi (1er juillet 1901), la moitié à peine des liquidations sont terminées, 307 environ ont pris fin, 328 restent à achever.

La cause de ces retards ? Le sénateur des Côtes-du-Nord en rend responsables les liquidateurs, dont il critique la gestion. La plupart ont recherché et soulevé des procès, afin d'augmenter leurs émoluments. Mais le plus coupable, c'est le ministère, qui n'a pas contrôlé leurs actes et leurs manœuvres. M. Le Provost de Launay cite une série de faits à l'appui de ses affirmations :

" Dans le département du Nord, on s'est arrangé de manière à faire mettre à prix 500,000 francs un immeuble provenant d'une congrégation et estimé par l'administration des domaines à 1,900,000 francs. Le département est devenu